

## I - URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### 1) De nouveaux outils pour la connaissance du territoire

- **Atlas du Val d'Oise**

En 2009, la DDEA a achevé la mise à jour de l'atlas départemental, dont la dernière édition remontait à 2000. Fruit d'une collaboration entre tous les services de l'Etat, ce document, qui s'appuie sur une cartographie commentée, recense les principaux thèmes permettant de disposer d'une vision tout à la fois synthétique et exhaustive des problématiques rencontrées dans le département.

- **Agriculture en Plaine de France**

La DDEA a lancé en partenariat avec l'EPA Plaine de France une étude qui vise à mettre en évidence les enjeux de l'agriculture sur ce territoire et notamment sa prise en compte dans les projets de développement. L'étude permet également d'envisager des liens plus durables entre l'agriculture et son territoire.



- **Observatoire de la zone C du PEB**

La DDEA du Val d'Oise, en partenariat avec la Seine et Marne et la Seine Saint Denis élabore un outil d'observation pour mesurer l'impact réel de la contrainte du Plan d'Exposition au Bruit qui pèse sur le territoire, notamment celle de la zone C. L'objectif de cet observatoire de la zone C du PEB de Roissy est de réunir une base exhaustive d'indicateurs sur la période 1989-2008 pour permettre une analyse fine du territoire, qui présente des enjeux forts dans le cadre du Grand Paris.

- **Atlas des paysages**

L'élaboration de l'atlas des paysages du Val-d'Oise, engagée en 2008, s'est activement poursuivie en 2009. Elle se fonde sur la caractérisation des unités paysagères et l'identification des phénomènes d'évolution des paysages. L'atlas constituera ainsi un outil de communication et un outil opérationnel destiné aux élus et aux acteurs de l'aménagement, qui pourra être mobilisé dans les documents de stratégie et d'aménagement du territoire. Il définira les priorités en matière d'aménagement, de gestion et de protection des paysages.

L'achèvement de l'atlas est prévu courant 2010, en vue d'une présentation aux élus lors de la demi-journée annuelle dédiée aux paysages.

- **Demi-journée des paysages**

Organisée en octobre 2009, la matinée a été consacrée, après un rappel du cadre juridique européen, à la présentation de l'atlas des paysages du Val d'Oise en cours et à la démarche en matière d'espaces publics durables, conduite de façon conjointe par la DDEA et le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Val d'Oise.

### 2) Planification

- **SCOT de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes**

La communauté de communes de la vallée de l'Oise et des Impressionnistes poursuit l'élaboration de son SCOT et devrait adopter son document définitif en 2010. La DDEA accompagne l'EPCI dans le suivi de la procédure et s'assure du respect des règles d'urbanisme et des enjeux de l'Etat dans la conception du document.

- **SCOT de Cergy-Pontoise**

Porté par la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, ce SCOT a été retenu dans le dispositif « SCOT Grenelle » du ministère du développement durable. Le périmètre du SCOT a été approuvé par arrêté du 9 mars 2009. Les orientations du projet d'aménagement et de développement durable ont fait l'objet d'une présentation en janvier 2010.

### **3) Documents d'urbanisme**

- **Plans locaux d'urbanisme**

Trois avis de l'Etat ont été rédigés en 2008 sur les PLU arrêtés (27 en 2007). Les délibérations en conseil municipal mettant en révision des POS/PLU ont abouti à 9 « porter à connaissance » en 2008 (11 en 2007). Une commune a délibéré pour élaborer un PLU et une pour une carte communale. On compte également 33 mises à jour des documents d'urbanisme.

Des outils de référence pour l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme ont été produits à destination des collectivités, par la DDEA et la DIREN.

- **Servitudes**

Plusieurs servitudes ont fait l'objet de mises à jour à la suite de la révision des PLU.

- **Construction**

Le travail sur les documents d'urbanisme s'est effectué en s'assurant que les surfaces ouvertes à l'urbanisation correspondent aux besoins en logement tout en développant des projets d'aménagement durable. Dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, plusieurs communes ont été conseillées dans leur projet de construction de logements sociaux ou de requalification de quartier.

Trois notes d'enjeux ont été produites dans le cadre de l'élaboration des PLU de La Frette-sur-Seine, Herblay et Corneilles-en-Parisis, pour préciser les enjeux de l'Etat sur ces territoires.

- **Évaluation environnementale des documents d'urbanisme**

Parallèlement à l'accompagnement des collectivités dont le PLU/SCoT est soumis à une évaluation environnementale stratégique, la DDEA a réalisé, avec l'appui du laboratoire régional de l'Est parisien et en lien avec la DIREN, une série d'outils de référence en matière d'évaluation environnementale des documents d'urbanisme à destination des collectivités et services de l'Etat, disponibles sur Internet.

### **4) Procédures d'aménagement**

- **Eco-quartier et aménagement respectant l'environnement**

Dans le cadre des principes édictés par le Grenelle de l'Environnement et pour répondre aux nouvelles orientations du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire en matière d'urbanisme durable, les services de la DDEA accompagnent les communes dans leurs réflexions sur la constitution d'éco-quartiers et d'aménagement répondant aux critères du développement durable.



- **Evaluation environnementale des projets**

Depuis le 1er juillet 2009, l'ensemble des projets soumis à étude d'impact doit faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique. En lien avec la DIREN et la DRIRE, la DDEA et les services de la préfecture mettent en place une stratégie d'information des collectivités au sujet de cette nouvelle procédure, ainsi qu'une méthodologie visant à assurer avec efficacité les missions de cadrage préalable et d'avis de l'autorité environnementale.

- **Contrat de développement de la Ville Nouvelle de Cergy-Pontoise**

Cinq des opérations inscrites ont été proposées pour être intégrées dans le CPER : trois opérations à Cergy (quartier Bastide, requalification du boulevard de l'Hautil, parc de stationnement régional des Trois-gares), une opération à Pontoise (les Hauts de Marcouville) et une opération à Courdimanche (construction d'un équipement culturel).

- **Convention foncière Etat-Région**

L'Etat a contribué en 2008 au financement des opérations d'aménagement du quartier de la gare de Garges-Sarcelles et de la ZAC multisite de Gonesse, à hauteur de 1 091 227 €

- **Demandes d'implantation d'activités économiques**

En 2009, la commission départementale d'aménagement commercial a statué sur 12 demandes représentant 56.880 m<sup>2</sup> de surface de vente. Neuf dossiers, représentant la création de 21 515 m<sup>2</sup> ont fait l'objet d'une autorisation.

Ce sont vingt-cinq demandes d'agrément, représentant 217 916 m<sup>2</sup> de SHON de locaux d'activités, qui ont fait l'objet d'un avis favorable. La majorité des surfaces autorisées (72,5 %), soit 158 000 m<sup>2</sup>, concerne un renouvellement d'autorisations caduques pour des opérations non réalisées.

L'assistance technique de l'Etat au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire (ATESAT) s'est poursuivie en 2009 ; la convention souscrite en 2007 par près d'une centaine de communes est arrivée à son terme en fin d'année. Les nouvelles orientations ministérielles recommandent de proposer aux collectivités qui souhaitent renouveler cette convention, de privilégier l'activité des services, sur la structuration de la maîtrise d'ouvrage et l'aide au développement de l'intercommunalité.

## 5) Développement durable

### • **Les Ateliers du développement durable**

Souhaitant concrétiser son engagement en faveur du développement durable dans les projets qu'elle suit (aménagement, urbanisme, construction, agriculture...), la DDEA a conduit des Ateliers du développement durable afin de permettre aux services partenaires volontaires de définir une vision commune et concrète du développement durable et de nouvelles façons de travailler.

Ces ateliers ont permis d'élaborer :

- une charte traduisant l'engagement des services de la DDEA signée par le directeur (disponible sur Internet)
- un ensemble d'outils opérationnels à destination des agents et partenaires extérieurs, visant à mieux intégrer les questionnements liés au développement durable tout au long de la conduite des projets (disponibles également sur Internet)
- la mise en place, par les différents chefs de service, de modes opératoires visant à définir l'organisation et les moyens à mobiliser en interne pour mettre en oeuvre la charte et ses outils (disponibles sur Intranet).

Le bilan réalisé fin 2009 a souligné le dynamisme des services dans la mise en oeuvre de ces outils, la réalisation spontanée d'outils complémentaires par les services (cahier des charges type « PLU et développement durable », plaquette « espaces publics et développement durable ») et l'intérêt d'élargir la réflexion des ateliers à la thématique agricole en 2010.

### • **L'éco-responsabilité**

La DDEA a poursuivi l'animation d'un groupe de travail inter-administratif sur l'éco-responsabilité. Dans ce cadre, des campagnes de sensibilisation et de formation des agents au développement durable ont été organisées (stages inter-ministériels) :

- 6 sessions d'une demi-journée à la « conduite économique »,
- 2 sessions d'une demi-journée « sensibilisation à la démarche éco-responsable : comprendre pour agir »,
- la visite du centre d'enfouissement de déchets ultimes du Plessis-Gassot et de la station d'épuration de Presles,
- 12 séances de projection du film « Home ».

### • **La charte de l'agent éco-responsable de la cité administrative**

Elle a été finalisée fin 2009 en lien avec les services de la préfecture et de la trésorerie générale. Elle est en cours de diffusion au sein de la cité administrative.



### • **Le plan de déplacements des employés (PDE) : Ecomouv'**

La démarche multipartenariale d'élaboration concertée et coordonnée d'un PDE concernant plusieurs collectivités et administrations de Cergy-Pontoise a donné lieu à un plan d'actions commun, approuvé par les partenaires fin 2008. Il se décline en actions multipartenariales, dont l'action-phare 2009 a été la mise en place d'une bourse de covoiturage et d'actions spécifiques à chaque administration. La mise en oeuvre des actions spécifiques à la DDEA en 2009 a porté sur des actions diversifiées : réalisation/diffusion d'une charte des comportements éco-responsables en matière de mobilité, l'achat de vélos de service et de véhicules propres (< 110g CO<sup>2</sup>/km) la mise en place d'une plate-forme permettant les réunions téléphoniques à plusieurs et l'organisation de stages d'éco-conduite.

### • **Le bilan carbone**

Le bilan carbone de la DDEA a été réalisé. Il s'agit d'un exercice visant à évaluer la quantité de gaz à effet de serre (GES) rejetée dans l'atmosphère par l'ensemble des activités de la DDEA (en tonnes de CO<sub>2</sub> ou de carbone).

Il se décline ensuite en actions spécifiques à mettre en oeuvre pour tenter de réduire les émissions.

Certaines d'entre elles sont communes avec celles du PDE Ecomouv'.

Par ailleurs, le service des constructions publiques a réalisé des pré-diagnostic techniques de 19 bâtiments de l'État et a lancé l'appel d'offres pour des audits énergétiques, de gros entretien et de mise en accessibilité, financés par le plan de relance. Sur ces mêmes crédits, une opération de rénovation énergétique de la cité administrative a été lancée.

## 6) Environnement

### • **La protection des ressources en eau**

Le « guichet unique de l'eau » a pour mission d'instruire les dossiers au titre de la loi sur l'eau. En 2009, il a enregistré 9 dossiers de déclaration et 7 dossiers d'autorisation.

En matière de protection des captages d'eau potable, 67 collectivités publiques distributrices d'eau potable sont alimentées par 85 captages dans les nappes souterraines et une prise en rivière à Méry-sur-Oise.

Les 30 points de prélèvement avec périmètre de protection desservent ainsi 84 % de la population. En 2008, 19 dernières études hydro-géologiques et environnementales ont été lancées et devraient aboutir en 2010 et 2011 à l'instauration de périmètres de protection sur les captages correspondants. Les périmètres de protection de deux captages (Le Thillay et Enghien-les-Bains) avaient fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique en 2008.

S'agissant de la directive « nitrates », un 4<sup>ème</sup> programme d'application a été défini en août 2009 et sera mis en œuvre dès la prochaine campagne agricole.

Afin de prévenir la pollution phytosanitaire, un dossier de construction d'aire de protection pour le remplissage des épandeurs de produits phytosanitaires a été élaboré.

S'agissant de la mise en œuvre de la directive « eaux résiduaires urbaines », un suivi particulier des trois stations (Cergy, Asnières-sur-Oise et Auvers-sur-Oise) a été mis en place en vue de l'échéance du 31 décembre 2011.



### • **Commission départementale de la nature, des paysages et des sites**

Cette instance s'est réunie à 6 reprises :

- La formation « sites et paysages » a examiné 21 dossiers dont 11 en sites classés et 10 en sites inscrits.

- La formation « carrières » a été saisie de la mise en révision du schéma départemental des carrières et d'un dossier à Epinay-Champlâtreux.

- La formation « faune sauvage captive » a examiné 7 dossiers de demande de certificat de capacité ;

- La formation « publicité » a formulé un avis sur le règlement local de publicité de la commune d'Enghien les Bains.

### • **Sites « Natura 2000 »**

Pour les deux sites Natura 2000 « Vallée de l'Epte francilienne » et « Forêts Picardes », l'année 2009 a été consacrée aux diagnostics écologiques et socio-économiques des documents d'objectifs (DOCOB) avec la mise en place de groupes de travail. Le DOCOB de la « Vallée de l'Epte » a reçu une validation de principe de son comité de pilotage en décembre 2009.

Après sa mise en place en 2008, le comité de pilotage du site « Chiroptère » a validé en fin d'année 2009 la phase inventaire et diagnostic.

### • **Réserve Naturelle Nationale des « Coteaux de la Seine »**

La réserve naturelle nationale a été classée par décret du 30 mars 2009. Le Comité Consultatif a été constitué et s'est réuni le 11 décembre 2009. Il a émis un avis favorable sur la candidature du Parc Naturel Régional du Vexin Français en tant que gestionnaire de la réserve.

### • **Affichage publicitaire**

La commune d'Enghien-les-Bains a adopté son nouveau règlement local de publicité.

Six communes ont engagé en 2009 la procédure d'élaboration ou de révision de leur règlement local de publicité : Enghien-les-Bains (adopté en 2009), Roissy-en-France, Osny, Arnouville-lès-Gonesse, Garges-lès-Gonesse et Gonesse.

## 7) Risques naturels

### • **Elaboration d'une stratégie de prévention des risques**

Le 20 août 2009, le schéma départemental de prévention des risques (SDPRN) a été approuvé par arrêté préfectoral. Ce document d'orientation quinquennal comprend un bilan, des objectifs généraux et un programme d'actions à conduire, il fixe

les priorités de l'Etat et des collectivités en matière de prévention des risques naturels jusqu'en 2013.

- **Une meilleure connaissance des risques**

114 communes ont fait l'objet d'une mise à jour de la cartographie de leurs axes de ruissellement.

Une étude sur le ruissellement pluvial, conduite par la DDEA, vise à quantifier les aléas sur toutes les communes du département, effectuer un croisement de ces derniers avec les enjeux en présence et obtenir une cartographie numérique des principales zones à risque. Les résultats de cette étude seront disponibles au 1er semestre 2010.

- **Information sur les risques**

Tous les PPR approuvés dans le département sont disponibles en ligne sur le site Internet des services de l'Etat -DDEA-, via l'outil « Cartorisques ». L'information des acquéreurs et locataires, obligatoire depuis le 1er juin 2006, est désormais assurée en continu.

- **La prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire**

Plusieurs plans de prévention des risques et mouvements de terrain (PPRMT) ont été traités en 2009 :

- pour Argenteuil, le PPRMT multirisques (carrières souterraines abandonnées, dissolution du gypse, tassement de remblais, glissement de terrain et retrait-gonflement des argiles) a fait l'objet de réunions publiques d'information puis d'une enquête publique dans le courant de l'année 2009. Il sera approuvé au 1er semestre 2010.

- pour Epiais-Rhus, le risque de glissement de terrain a été intégré au projet de PPRMT multirisques (carrières souterraines abandonnées, dissolution du gypse et retrait-gonflement des argiles) prescrit le 18 février 2009. Il fera l'objet d'une concertation et d'une enquête publique en 2010.

- pour les risques liés aux boves et aux falaises dans les communes de la boucle de Moisson, les études préalables de risques réalisées sur les communes de La Roche-Guyon, Haute-Isle et Vétheuil ont donné lieu à l'élaboration d'une stratégie commune de prévention des risques validée par l'ensemble des acteurs concernés à l'été 2009. Un PPRMT intercommunal multirisques (aléas éboulements de falaises, effondrements de boves et retrait-gonflement des argiles) a été prescrit le 23 décembre 2009.

- pour Cormeilles-en-Parisis et Montigny-lès-Cormeilles, en accord avec ces communes, les études préalables à l'élaboration d'un PPRMT multirisques (carrières souterraines abandonnées, dissolution du gypse et retrait-gonflement des argiles) ont été engagées. Ce PPRMT sera prescrit

et un projet de PPR élaboré dans le courant de l'année 2010.

- la DDEA a engagé la transformation du PER de Valmondois en PPRI (inondation pluviale et par remontée de nappe). Ce PPRI sera prescrit et un projet de PPR élaboré au 1er semestre 2010.

## **8) Evaluation du bruit dans l'environnement**

En application de la directive européenne 2002/49/CE, la DDEA du Val d'Oise a réalisé une cartographie du bruit des grandes infrastructures routières et ferroviaires du département, disponible sur Internet. Par ailleurs, en collaboration avec le Conseil général du Val d'Oise et Bruitparif, la DDEA a piloté une étude commune, pour le compte des collectivités de l'agglomération parisienne, qui vise à élaborer un diagnostic acoustique du bruit routier, ferré, aérien et industriel sur ce territoire. Les cartes des collectivités sont en cours d'approbation et de mise à disposition du public.

Des Plans de Prévention du Bruit faisant suite à ces cartes du bruit sont en cours de réalisation par les différents gestionnaires d'infrastructures et collectivités de l'agglomération parisienne. La DDEA a un rôle d'animateur et d'appui technique dans l'élaboration de ces plans. Elle est en charge de définir un plan d'action sur le réseau routier national et le réseau ferroviaire en collaboration avec Réseau Ferré de France.

## **9) Gestion des déchets du BTP**

Du fait de l'évolution de la réglementation sur les déchets, la DDEA assure depuis janvier 2007 l'instruction des installations de stockage des déchets inertes sur le département.

Pendant l'été 2009, un bilan de la mise en oeuvre de la charte de gestion durable des déchets du BTP du Val d'Oise, signée en 2004, a été réalisé. Un groupe de travail s'est réuni afin de tirer les enseignements de cet exercice. Des orientations prioritaires en ont été dégagées : l'information des particuliers, la prise en compte des déchets dans les marchés, l'éco-conditionnalité des subventions, le suivi d'indicateurs sur les chantiers. Le bilan et les orientations prioritaires de la charte pour les années à venir seront présentés par le Préfet à l'ensemble des signataires lors d'une réunion de suivi le 5 octobre 2010.

Depuis fin 2009, le plan départemental de gestion des déchets du BTP de 2004 fait l'objet d'une mise à jour par la DDEA, avec l'appui d'un bureau d'étude privé, dans la perspective de contribuer à l'élaboration du futur « schéma régional de gestion des déchets du BTP ».

## II - LOGEMENT SOCIAL ET RÉNOVATION URBAINE

### 1) Offre de logements sociaux

#### a) **La construction neuve de logements sociaux**

Le nombre de logements sociaux financés par l'Etat s'élève à 1 826 logements, dont 1 323 au titre du plan de cohésion sociale, et 503 au titre du plan de relance (répartis en 417 VEFA –Vente en futur état d'achèvement - et 86 logements ayant bénéficié d'une subvention majorée). S'ajoutent 66 logements en prêt locatif social (PLS) réalisés par l'association Foncière Logement, portant à 1.892 le nombre de logements sociaux engagés en 2009.

Ce bilan comprend les logements sociaux financés au nom de l'Etat par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise dans le cadre de la délégation des aides à la pierre qui lui a été consentie (331 logements dont 199 PLUS, 29 PLAI et 103 PLS). Parallèlement l'ANRU a financé la construction de 839 logements au titre de la reconstitution du parc démolit.

Sur le plan financier, les aides à la pierre de l'Etat ont représenté, en 2009, 18 M€ pour le développement de l'offre (incluant la délégation de Cergy).

	Logements sociaux financés en 2009 (hors ANRU)			
	Plan de cohésion sociale 2009	Plan de relance	Association foncière logement	TOTAL 2009
PLUS	594	271		865
PLAI	256	108		364
PLS	473	124	66	663
TOTAL	1323	503	66	1892



#### b) **Le développement de l'offre de logements**

En application de la loi portant engagement national pour l'habitat (ENL) du 13 juillet 2006, 4 EPCI du Val d'Oise ayant compétence « habitat » sont tenus de réaliser un Programme Local de l'Habitat (PLH), outil stratégique de programmation et de mise en œuvre des politiques locales de l'habitat et du logement.

Les communautés d'agglomération de Cergy-Pontoise, Val et Forêt et Val de France ont adopté leur PLH en 2008. La communauté d'agglomération d'Argenteuil-Bezons a engagé des études de diagnostic en 2009, tout comme la communauté de communes Roissy Porte de France, de nouveau volontaire.

La loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion a introduit des mesures visant à renforcer le rôle central joué par le PLH à l'échelon local et à réaffirmer sa portée opérationnelle afin d'adapter l'offre à la demande en logements des ménages. Elle a étendu l'obligation d'adopter un PLH avant le 25 mars 2011 aux communes de plus de 20.000 habitants non membres d'un EPCI à compétence habitat. Sept communes du Val d'Oise sont dans cette situation : Corneilles-en-Parisis, Franconville, Gonesse, Goussainville, Herblay, Sannois, Taverny. En 2009, les communes de Sannois et Taverny se sont engagées dans cette procédure.

#### d) **L'application de l'article 55 de la loi « solidarité et renouvellement urbains » (SRU)**

Les dispositions de l'article 55 de la loi SRU du 13 décembre 2000 imposent aux communes de «l'unité urbaine » de Paris comptant plus de 1.500

habitants de disposer à terme de 20 % de logements locatifs sociaux.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, 26 communes étaient concernées par la loi. Ainsi, 960 logements sociaux devront être construits à l'horizon 2010 et un total de 5.859 pour atteindre le seuil de 20%. En 2009, 533 logements sociaux situés dans ces communes ont été financés. Le prélèvement au titre de l'article 55 a représenté, en 2009, sur le Val d'Oise une somme de 607.345,62 €

Au 31 décembre 2009, les communes d'Auvers-sur-Oise et de Frépillon ont adopté un contrat de mixité sociale. Ce contrat, proposé aux communes n'ayant pas atteint leurs objectifs 2005/2007, précise les actions et les moyens à mettre en œuvre pour rattraper le retard accumulé au cours de la période triennale 2005/2007 et assurer la réalisation de l'objectif 2008-2010.

## 2) Rénovation urbaine

L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) conduit 25 projets dans le Val-d'Oise au bénéfice de 154.000 habitants et 12 projets relevant du dispositif des opérations isolées. L'ensemble de ces opérations représente un investissement de 2 milliards d'euros, dont 696 M€ de subventions de l'ANRU.

La construction de plus de 2.400 logements sociaux neufs (dont 839 en 2009) est engagée. La démolition de 2.200 logements (dont 588 en 2009), la réhabilitation de 6.860 logements (dont 2.160 en 2009) et la résidentialisation de 7.570 logements (dont plus de 4700 en 2009) ont également été financées.

L'Etat a financé en 2009 128,9 M€ pour un montant prévisionnel de travaux et de prestations de 358,5 M€



## 3) Qualité de l'habitat

### a) Dans le parc privé

Orientée ces dernières années sur les objectifs du plan de cohésion sociale (production de logements à loyer maîtrisé, conventionnés en loyer intermédiaire, social et très social, lutte contre l'habitat indigne), l'action de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) a été complétée en 2009 par les objectifs du plan de relance (lutte contre l'habitat indigne des logements locatifs en OPAH, lutte contre la précarité énergétique des propriétaires-occupants, réhabilitation des copropriétés dégradées).

Les objectifs ont globalement été atteints:

Plan de cohésion sociale	Objectifs 2009	Réalisation 2009	Taux de réalisation
Loyers maîtrisés	807	1578 *	196%
<i>Dont loyers conventionnés</i>	465	16	3%
<i>Dont loyers intermédiaires</i>	342	1562*	457%
Lutte contre l'habitat indigne	298	551	185%
<i>Dont propriétaire occupant</i>	76	17	22%
<i>Dont propriétaire bailleur</i>	222	534	241%
TOTAL	1105	2129*	193%
Lutte contre l'habitat très dégradé	0	82	
<i>Dont propriétaire occupant</i>	0	59	
<i>Dont propriétaire bailleur</i>	0	23	

\* sans double compte

Plan de relance	Objectifs 2009	Réalisation 2009	Taux de réalisation
PB HI dynamisation OPAH	22	14	64%
PO avec travaux d'économie d'énergie	652	513	79%
Logts en copropriété dégradée	1220	2296	188%
<b>TOTAL</b>	<b>1894</b>	<b>2823</b>	<b>149%</b>

En termes financiers, l'ANAH a accordé 8,74 M€ de subventions. L'intervention sur les copropriétés en difficultés dans le cadre des procédures de plan de sauvegarde ou OPAH a représenté 40% de ce montant soit 3,5 M€. Ce bilan comprend les logements sociaux financés au nom de l'Etat par la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise dans le cadre de la délégation des aides à la pierre.

### **b) Lutte contre l'habitat indigne**

Le service santé-environnement de la DDASS a reçu environ 250 plaintes concernant l'insalubrité de certains habitats. Le traitement de ces plaintes a conduit ce service à réorienter une partie de celles-ci aux mairies concernées lorsque les désordres signalés concernaient le non-respect du règlement sanitaire départemental (RSD). Les autres plaintes ont été directement traitées par le service santé-environnement de la DDASS. A ce titre, environ 400 contrôles de logements ont été conduits, dont certains dossiers concernant plusieurs logements.

56 arrêtés d'insalubrité ont ainsi été signés par le préfet (50 arrêtés pris au titre de l'article L. 1331-22 du code de la santé publique (CSP), 5 pris au titre de l'article L. 1331-26 du CSP et 1 au titre de l'article L. 1331-26-1 du CSP). 9 arrêtés préfectoraux de mainlevée d'arrêté d'insalubrité ont été pris au cours de l'année 2009.

A la suite de signalements de situation d'urgence sanitaire, 6 arrêtés préfectoraux d'urgence au titre de l'article L. 1311-4 du CSP ont été pris sur proposition de la DDASS.

Le service santé-environnement de la DDASS a traité 347 signalements liés au droit au logement opposable (DALO) mettant en avant l'insalubrité ou la dangerosité de l'habitat. Afin de faire face à cette charge de travail, la DDASS a mis en place un partenariat avec un opérateur (association Habinsér). Au total, dans le cadre du DALO, 300 enquêtes ont été réalisées en 2009 tous opérateurs confondus (DDASS, association Habinsér, SCHS, mairies).

La base de données interministérielle relative à l'habitat indigne est désormais opérationnelle depuis la fin de l'année 2008. Près de 1.000 adresses sont déjà recensées dans cette base de données.

Le service santé-environnement de la DDASS assure l'animation du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI), qui a tenu 2 réunions plénières en 2009. Ses principales actions ont permis :

- la signature d'un protocole entre la DDASS et la DDEA sur la mise en œuvre des travaux d'office ;
- la tenue de deux sessions d'information à l'attention des travailleurs sociaux et des associations intervenant dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement ;
- une rencontre avec le vice-procureur dans le cadre d'une réunion du PDLHI ;
- la rencontre avec 10 mairies afin de les sensibiliser à l'intérêt de lancer un repérage précis de l'habitat indigne sur leur territoire communal qui a conduit à tenir 3 sessions d'information.

### **c) Contrôle de la réglementation de la construction**

L'objectif des contrôles effectués sur les bâtiments d'habitation collectifs est de faire respecter les règles de construction. Elles portent sur les rubriques «accessibilité et adaptabilité», «sécurité-incendie», «porte automatique de garage», «gardes-corps» et «local ordures ménagères». Les procès verbaux sont transmis au procureur de la République.

Contrôle de la réglementation de la construction (BHC)	2008	2009
Nombre de contrôles effectués	8	11
Nombre de procès-verbaux de non conformité établis	7	11
Nombre de 2ème contrôle effectué pour mise en conformité	3	3
Nombre de procès-verbaux classés sans suite	-	-
Nombre de bâtiments mis en conformité suite aux procès-verbaux	1	2

#### 4) Accueil des gens du voyage

Le schéma du Val d'Oise, approuvé et publié le 30 novembre 2004, fixe un objectif global de réalisation de 1.035 places de caravanes réparties entre les 53 communes concernées, en fonction de leur poids de population et des besoins recensés en 2003.

La commission consultative, - comprenant notamment des élus (5), des représentants des gens du voyage et des associations intervenant auprès des gens du voyage (5) et des représentants du conseil général (4) -, a été renouvelée par arrêté préfectoral en date du 16 juillet 2009. Présidée par M. le Préfet, elle s'est réunie le 22 octobre 2009 pour dresser le bilan d'application du schéma adopté en 2004 et engager les études de révision.

##### a) Bilan d'application du schéma

Au 31 décembre 2009, 8 aires d'accueil représentant 177 places sont ouvertes aux gens du voyage.

Collectivités	Nombre de places	Date de mise en service
Osny	26	existante en novembre 2004
Cergy	25	existante en novembre 2004
Domont-Bouffémont	24	existante en novembre 2004
Jouy-le-Moutier	24	existante en novembre 2004
Ermont	20	ouverte en 2008
Saint Leu La Forêt	12	ouverte en 2008
Taverny	33	ouverte en 2007
Bessancourt	13	ouverte en 2009
Total	177	

Au total, entre 2004 et 2009, 578 places ont été financées par l'Etat, aménagées ou en cours d'aménagement, soit un taux de réalisation à 65,1%. En 2009, 21 arrêtés d'octroi de subvention ont été notifiés aux collectivités par le Préfet, représentant un engagement financier pour l'Etat de plus de 5 M€

A ce jour, 3 établissements publics de coopération intercommunale et 4 communes n'ont pas encore satisfait à leurs obligations, soit un déficit de 380 places. Conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi du 5 juillet 2000 modifiée, le Préfet peut, après mise en demeure restée sans effet dans les trois mois suivants, se substituer aux communes et EPCI défaillants pour acquérir des terrains, les aménager et les gérer au nom et aux frais de celles-ci grâce à la procédure d'inscription en dépenses obligatoires.

##### b) Révision du schéma

Le schéma doit être révisé au moins tous les 6 ans à compter de sa publication. Le schéma du Val d'Oise, publié le 30 novembre 2004, arrivera à échéance le 30 novembre 2010. L'étude préalable à la révision, engagée lors de la commission consultative du 22 octobre 2009, qui consiste à établir une analyse quantitative et qualitative du schéma en vigueur, a été confiée au bureau d'études « LE FRENE ».

Les aires d'accueil sont destinées aux gens du voyage dont les durées de séjour dans un même lieu sont variables et peuvent aller parfois jusqu'à quelques mois. Ces aires n'ont donc pas vocation à accueillir

des familles qui ont adopté un mode de vie sédentaire. Dès lors que les gens du voyage se sédentarisent, ceux-ci relèvent du droit commun. La loi « Besson », tout comme le schéma, n'ont pas pour vocation d'apporter des solutions au relogement des gens du voyage sédentaires ou itinérants contraints.

Les communes d'Argenteuil, d'Herblay, de Saint Leu la Forêt, de Pontoise et de la CAVAM, qui ont identifié de réels besoins sur leur territoire, se sont engagées dans la réalisation de terrains familiaux ou d'habitats adaptés qui constitue l'une des actions prioritaires du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD).

Ainsi en février 2009, 8 terrains familiaux sur les 26 prévus au protocole d'accord signé le 23 novembre 2004 par l'Etat et la commune d'Herblay ont été mis en service. Par ailleurs, des financements Etat d'un montant total de 416.188 € ont été apportés aux communes de Saint-Leu-la-Forêt et de Pontoise pour la réalisation de 11 terrains familiaux (39 places de caravanes). A l'horizon 2010, près de 67 terrains familiaux (soit 150 places de caravanes) auront ainsi été financés, en cours d'aménagement ou aménagés, dans la plupart des cas, avec au préalable le recours à une Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS).

### **III – AGRICULTURE**

#### **1) La politique agricole commune (PAC)**

Les aides directes du 1er pilier de la PAC sont destinées à réguler les marchés et les aides du 2ème pilier au développement rural (installation, agro-environnement).

##### **a) Aides du 1er pilier de la PAC**

- *Aides directes végétales (15 % de télé déclarations en 2009)*
  - 469 dossiers payés pour un montant total d'aides couplées et découplées de 21 661 472 € (soit 46 186 € par dossier en moyenne)
  - Surfaces en céréales et oléo-protéagineux aidées : 43 812 ha
  - Surfaces ayant bénéficié des aides découplées (DPU) : 54 133 ha
  - L'obligation de jachère a été supprimée en 2009.
- *Aides directes animales*
  - 30 PMTVA (Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes) payées pour un total de 236 874 €
  - 43 PAB (Prime à l'abattage) payées pour un total de 25 862 €
  - 11 PB (Prime à la brebis) payées pour un total de 11 749 €

##### **b) Aides du 2ème pilier de la PAC**

- *Aides à l'installation*
  - Les aides et prêts d'installation pour les jeunes agriculteurs (3 dossiers) ont représenté 59 200 € en 2009.
- *Aides agro-environnementales*
  - 127 500 € payés pour 17 contrats d'agriculture durable en cours (CAD arboriculture et CAD Pierrelaye)
  - 255 000 € payés pour 70 contrats P.R.A.I.R.I.E « PNR Vexin » et « arboriculture » en cours
  - 19 000 € payés pour 3 dossiers de MAE rotationnelle (mesures agro-environnementales)
  - 13 000 € payés pour 2 contrats de conversion à l'agriculture biologique
  - 23 000 € payés pour 6 contrats P.R.A.I.R.I.E. Vallée du Sausseron.
- *Aides aux investissements*
  - plan végétal pour l'environnement : 4 dossiers pour un montant d'aide de 26 869 €
  - plan de modernisation des bâtiments d'élevage : 1 dossier pour un montant d'aide de 25 361 €

L'accord du 20 novembre 2008 sur le bilan de santé de la PAC, conclu sous la présidence française de la Commission européenne, a ouvert des marges aux Etats-membres pour réorienter le soutien à leur agriculture, qui s'appliqueront à partir de 2010. L'année 2009 a donc permis une réflexion sur la mise en place de nouvelles aides en 2010 et la mise en place de nouveaux découplages, ainsi que les modifications des règles de la conditionnalité, pour une mise en œuvre dès 2010.

Les exploitations agricoles ont fait l'objet de contrôles de conditionnalité notamment en ce qui concerne la tenue des carnets de fumure et les localisations de parcelles recevant des boues de stations d'épuration des eaux usées.

En région Ile-de-France, les enjeux retenus en 2009 par l'Etat dans le cadre du PDRH (Plan de développement rural hexagonal), sont la qualité de l'eau et la biodiversité. L'action de l'Etat porte en priorité sur les zones des bassins

d'alimentation de captages identifiés comme prioritaires du point de vue de l'enjeu eau (principalement la partie Ouest du département) et sur des actions visant à limiter l'impact des pratiques agricoles sur la qualité de l'eau.

## **2) La conjoncture agricole en 2009**

### **a) Les grandes cultures**

Après une campagne 2007/2008 marquée par une envolée des prix des céréales, la filière des grandes cultures a connu en 2009 un retournement brutal de situation. Le revenu des exploitations céréalières a baissé de 41 % en 2009 en moyenne.

### **b) Les secteurs spécialisés**

Face aux difficultés économiques, l'année 2009 a été marquée par la mise en place de mesures d'aide exceptionnelles essentiellement sous forme de prise en charge des intérêts bancaires visant à venir en aide aux différents secteurs spécialisés (laitier, arboriculture, maraîchage) et par la mise en place du Plan de soutien exceptionnel à l'agriculture (PSEA) annoncé par le Président de la République en fin d'année.



## I - L'ACCES AU LOGEMENT DES MENAGES EN DIFFICULTE

### 1) Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées

#### **a) Maisons relais-pensions de famille :**

Une troisième structure de ce type, comprenant 26 logements (30 places) a été ouverte en novembre 2009 à Parmain. Pour favoriser le développement de ces résidences, le préfet a confié en 2009 à l'établissement public foncier du Val d'Oise une mission de prospection foncière et immobilière pour la création de nouvelles structures sur 4 ou 5 sites.

#### **b) Logement des jeunes**

Un nouveau foyer de jeunes travailleurs du Val d'Oise a ouvert ses portes en septembre 2009 à Neuville-sur-Oise, à proximité immédiate de la gare SNCF/RER. Cette résidence neuve est composée de 180 T1 et T1' meublés et accueille des jeunes, seuls ou en couple, étudiants salariés, apprentis, jeunes en recherche d'emploi.

### 2) Accords collectifs

L'objectif 2009, identique à celui de 2008, était de 850 accords, en hausse par rapport aux années précédentes, pour tenir compte du relogement des déclarés «prioritaires et urgents» par la commission de médiation du droit au logement opposable du Val d'Oise.

L'objectif a été dépassé puisque 966 relogements ont été enregistrés à ce titre en 2009. Le contingent préfectoral demeure le plus mobilisé, avec 66 % des relogements, mais les parts réalisées par les bailleurs et les mairies sont en augmentation.

Le relogement des personnes sortant de structure reste toujours une priorité. Leur nombre a atteint 324 en 2009, soit davantage qu'en 2008 qui avait connu une légère baisse (268). Les publics prioritaires DALO sont majoritaires (153).

### 3) Droit au logement opposable ( DALO)

La commission de médiation du Val d'Oise a fait face en 2009 à une croissance du nombre de dossiers déposés et 4.552 dossiers ont été examinés au titre du logement et de l'hébergement pour un total de dossiers reçus de 5 983. Une concentration toujours importante des demandeurs est observée sur le secteur

des rives de Seine (Argenteuil concentrant à elle seule 21% de demandes) et la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise pour un taux identique.

748 ménages ont été déclarés prioritaires et urgents au titre du logement et 336 au titre de l'hébergement.

558 ménages ont été relogés et 83 hébergés au cours de l'année 2009. Ainsi, en deux années de fonctionnement de la loi DALO, ce sont 748 ménages qui ont été relogés sur 1 340 reconnus prioritaires et urgents, soit plus d'un ménage sur 2.

La loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009 a prévu qu'un quart des attributions de logements pour lesquels les organismes collecteurs agréés associés de l'union d'économie sociale du logement (UESL) disposent de contrats de réservation, soit réservé aux salariés et aux demandeurs d'emploi désignés comme prioritaires et auxquels un logement doit être attribué en urgence en application de l'article L 441-2-3 du code de la construction et de l'habitation..

Ces nouvelles dispositions ont été mises en œuvre par la circulaire interministérielle du 23 octobre 2009. Au cours du dernier trimestre, 81 logements ont été mis à disposition du bureau du logement de la préfecture et 82 propositions ont été faites (quelques propositions ont été faites en double sur un même logement et certains logements au loyer manifestement trop onéreux par rapport au public cible n'ont pu être utilement proposés). Au 31 décembre 2009, 10 relogements ont été réalisés.

Par ailleurs, la circulaire prévoit des aménagements locaux tant dans les modalités de mise en œuvre que par rapport au public cible. Ainsi, dans le Val d'Oise, sur proposition de la préfecture, les collecteurs ont accepté le principe d'étendre le public pouvant bénéficier de ces propositions de logement. Les personnes sortant de structures d'hébergement ou de l'intermédiation locative peuvent être proposés sur ces logements mis à disposition par le 1% logement dans la mesure où ils remplissent les mêmes conditions que les candidats DALO.

#### **4) Hébergement**

Au 31 décembre 2009, le dispositif s'appuie sur une capacité totale de 1 032 places dont 702 places d'hébergement d'urgence réparties dans 36 structures fonctionnant en année pleine, 290 places d'hébergement d'insertion dans 17 CHRS et 40 places de suivi sans hébergement.

Par ailleurs, les trois maisons relais de Taverny, Corneilles en Parisis et Parmain disposent de 95 places.

Le dispositif hivernal 2009-2010 mis en place du 1er novembre au 31 mars de 410 places sur orientation du 115 comporte une offre en continu de 238 places (200 places en hôtel et 38 places en

structures) complétées, par période de grand froid, par 172 places supplémentaires (100 places en hôtel et 72 en structures).

L'aide aux organismes logeant à titre temporaire des personnes défavorisées a permis de financer 596 places.

De plus, en 2009, dans le cadre du plan d'humanisation des centres d'hébergement, deux dossiers ont obtenu une dérogation afin de pouvoir bénéficier d'une subvention majorée : Milada à Pontoise via l'ANAH (6 places) et le CHRS d'Arnouville les Gonesse (77 places en acquisition-amélioration).

## **II - L'ÉGALITE DES CHANCES**

Le Plan « Espoir Banlieues » lancé par le Président de la République il y a plus d'un an s'appuie principalement sur quatre axes : l'emploi, l'éducation, les transports, et la sécurité.

L'installation des délégués du préfet, chargés de coordonner l'action des services de l'Etat dans les quartiers sensibles, a été réalisée. 13 délégués étaient en poste dans les quartiers les plus sensibles en 2009.

### **1) Emploi**

#### **a) Le contrat d'autonomie**

Institué fin 2008, il a permis à 109 jeunes âgés de moins de 26 ans, faiblement qualifiés et résidant dans les quartiers retenus au titre de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville, de trouver un emploi ou d'entrer dans une formation qualifiante.

Près de la moitié des emplois occupés par ce public se situent dans les secteurs de la vente et de l'hôtellerie-restauration. Le cadre juridique de ces emplois se partage à parts égales entre des contrats à durée indéterminée et des contrats à durée déterminée.

Placé sous la responsabilité opérationnelle d'un opérateur privé, ce programme a également bénéficié de la contribution du service public de l'emploi et des associations.

#### **b) L'enveloppe exceptionnelle en faveur de l'emploi**

Créée en 2009 par l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances au profit de

38 départements, celle-ci a permis de disposer pour le Val-d'Oise de 470.000 euros supplémentaires en faveur du public en recherche d'insertion professionnelle.

La majorité des actions financées à ce titre porte sur l'accompagnement vers l'emploi et le soutien au parrainage, ainsi que sur l'aide à la formation. L'accompagnement vers l'emploi et le parrainage ont permis à des jeunes aidés par des personnes expérimentées de rechercher plus efficacement des offres d'emploi correspondant à leur formation, d'apprendre à rédiger un CV et de se valoriser lors d'un entretien d'embauche. Pour ceux qui ont trouvé un emploi, le parrainage s'est souvent prolongé par un suivi dans l'emploi, pour faciliter leur intégration et éviter toute rupture prématurée du contrat de travail.

Les actions d'aide à la formation se sont adressées autant à des jeunes ayant besoin d'une remise à niveau scolaire qu'à ceux ayant un bon niveau de départ mais souhaitant intégrer des filières professionnelles sélectives. Ainsi, au total, ce sont environ 3.500 personnes qui ont bénéficié de ces dispositions.

#### **c) L'Ecole de la Deuxième Chance**

Elle permet de faciliter l'intégration au marché du travail pour les jeunes de 18 à 25 ans qui sont sortis du système scolaire depuis au moins deux ans, sans diplôme ni qualification. Mise en place en mai 2009 à Argenteuil et en septembre 2009 à Sarcelles, elle accueille sur chacun de ses deux sites une cinquantaine de jeunes. Pendant environ neuf mois, ceux-ci

effectuent des stages en entreprise et bénéficient d'un enseignement de remise à niveau en mathématiques, français et connaissance du monde contemporain qui leur permet d'élaborer un projet professionnel opérationnel.

L'Etat a soutenu ce dispositif en 2009 à hauteur de 42 000 euros.

## **2) Education**

### **a) Dispositif « Ambition réussite »**

Les six réseaux « Ambition réussite » du Val-d'Oise, composé chacun d'un collège et des écoles de son secteur, concernent environ 3 200 élèves de collège, 4.800 élèves d'école élémentaire et 3.000 élèves de maternelle, soit 6 % des écoliers et des collégiens du département.

Dix-sept enseignants d'appui et quarante-huit assistants pédagogiques viennent en renfort des équipes pédagogiques des écoles et du collège de chaque réseau.

### **b) Accompagnement éducatif**

Ce dispositif concerne les 108 collèges du département et les 104 écoles élémentaires de l'éducation prioritaire. Il permet la prise en charge d'élèves volontaires pour un soutien dans les domaines de l'aide aux devoirs, de la pratique sportive, de la pratique artistique et culturelle et, depuis la rentrée 2008, de l'apprentissage des langues vivantes. Cet accompagnement, assuré par des professeurs, des assistants pédagogiques et des assistants d'éducation, dure deux heures après la classe, quatre jours par semaine et touche 43,80 % des collégiens et 29 % des élèves des écoles élémentaires de l'éducation prioritaire.

### **c) « Ecole ouverte »**

Un lycée et 14 collèges, dont les six collèges en réseau « Ambition réussite » mettent en place ce dispositif en ouvrant les établissements pendant les petites vacances scolaires, en été et les mercredis après-midi pour proposer aux élèves des activités scolaires, sportives, artistiques....., encadrées par des professeurs, des assistants pédagogiques et des assistants d'éducation.

### **d) Dispositif de réussite scolaire au lycée**

A la rentrée 2009, 8 lycées ont intégré ce dispositif. Les équipes pédagogiques ont ainsi été renforcées par 6 à 8 postes d'assistants pédagogiques. Les stages de remise à niveau ont accueilli 495 élèves

pendant les vacances d'été et 960 élèves aux vacances de Toussaint 2009.

Le lycée Romain Rolland d'Argenteuil est l'un des 30 sites nationaux d'excellence du plan « Espoir Banlieues ». Son projet d'établissement est conçu autour de deux grands axes : l'ouverture internationale avec l'enseignement renforcé des langues vivantes et la dimension artistique et culturelle ; la promotion des filières scientifiques est également mise en avant.

### **e) Internats d'excellence**

Soixante places d'internat sont labellisées dans cinq lycées situés à Argenteuil, Bezons, Cormeilles en Paris, Eragny et Saint-Ouen-l'Aumône (44 jeunes inscrits). L'internat du collège des Touleuses à Cergy ouvrira ses portes à la rentrée 2010 et accueillera 46 jeunes. Ces internats apportent des conditions de travail favorables à des lycéens méritants et issus des quartiers prioritaires.

### **f) « Cordées de la réussite »**

Ce dispositif vise à accroître les chances de réussite des lycéens issus de milieux modestes ou défavorisés dans les filières d'études supérieures.

Il permet d'accompagner les élèves choisis pour leurs bons résultats et leur motivation dans un parcours de familiarisation avec les filières d'excellence des grandes écoles et des universités afin de les préparer à intégrer ces structures dans les meilleures conditions.

Initié en 2003 par le dispositif de l'ESSEC « Une grande école, pourquoi pas moi ? » le partenariat s'est élargi progressivement à d'autres grandes écoles : l'Ecole de Biologie Industrielle, l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Electricité Production et Méthode, l'Ecole Centrale d'Electronique et l'Université de Cergy. En 2009, l'Etat a soutenu à hauteur de 300.100 € ces établissements.

### **g) Opération « Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration »**

Quatre collèges : Léon Blum à Villiers-le-Bel, Paul Vaillant-Couturier à Argenteuil, Pierre Curie à Goussainville, le Moulin Vert à Cergy ainsi que l'école Pasteur de Sarcelles ont accueilli des parents d'élèves volontaires, étrangers ou immigrés, afin de les familiariser avec l'institution scolaire, de leur permettre de maîtriser la langue française et de développer d'autres actions portant sur la parentalité ou les valeurs de la République.

## **h) Lutte contre le décrochage scolaire**

- dans les collèges
  - en établissement scolaire, la cellule de veille recueille l'expertise de tous les intervenants de l'établissement et propose des remédiations adaptées ;
  - à l'inspection académique, un groupe de suivi de l'affectation (GSA) se charge de suivre et d'accompagner les élèves connaissant de grandes difficultés dans leur scolarisation et de leur trouver des solutions scolaires adaptées. Ce dispositif de veille a bénéficié à 28 élèves en 2009.
  - les dispositifs-relais du département ont également représenté des solutions pour les élèves décrocheurs. Dix dispositifs relais ont été mis en place à la rentrée 2009/2010.
- dans les lycées
  - en établissement scolaire, la cellule de veille, comme indiqué ci-dessus, est mise en place ;
  - en établissement scolaire, ou en inter-établissement, le groupe d'aide à l'insertion (GAIN) intervient pour éviter le décrochage du jeune par un suivi et un accompagnement individualisé avec le professionnel du lycée le plus sensibilisé à sa problématique ;

- la plate-forme d'insertion et d'orientation accueille, en cours d'année, des jeunes de lycée et collège décrocheurs de plus de 16 ans ;
- un « Module Lycée » accompagne les jeunes qui décrochent lors de leur première année de lycée professionnel ;

Au total, 1.115 « décrocheurs » ont été accompagnés vers une formation qualifiante adaptée à leur situation.

## **3) Transports**

L'engagement financier de l'Etat a été sollicité au titre du Plan Espoir Banlieue pour :

- aménager les abords de la gare ferroviaire de Persan de façon à la rendre plus accessible aux bus
- aménager les carrefours situés à l'entrée et à la sortie de la gare routière de Garges-lès-Gonesse/Sarcelles.

## **4) Sécurité**

Deux Unités Territoriales de Quartier (UTEQ) ont été créées à Cergy et à Villiers-le-Bel, complétées pour chacune d'entre elles par la nomination d'un délégué à la cohésion police-population.

# **III – LA LUTTE CONTRE LA DROGUE ET LES TOXICOMANIES**

En 2009, le département du Val d'Oise (Mission Ville) a bénéficié d'une subvention de 250.146 € de la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie (MILDT). Ces crédits ont permis le financement de nombreuses actions dont une vingtaine au titre de la prévention des conduites addictives en direction des jeunes scolarisés, des prises en charge sanitaires et sociales telles que des permanences pour les jeunes auteurs d'information à la législation sur les stupéfiants, usagers de cannabis et des consultations pour les jeunes consommateurs de cannabis sur injonction des Maisons de Justice et du Droit (MJD).

Ces actions ont été complétées par celles financées par le Groupement Régional de Santé Publique d'Ile-de-France (GRSP) qui ont touché près de 3.400 jeunes, essentiellement des collégiens et lycéens.

On notera, à titre d'exemple, deux actions menées par l'ANPAA 95 :

- l'une, en direction des jeunes suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse en deux volets : ateliers de prévention destinés aux jeunes et formation des équipes de la PJJ (70 bénéficiaires),
- l'autre au bénéfice de la Mission Locale du Val-d'Oise-Est en vue de développer le repérage de la consommation de produits psychotropes chez les jeunes (12 bénéficiaires).

Deux autres actions ont été menées par le Comité d'Education pour la Santé du Val d'Oise (CODES 95) :

- La poursuite de l'action « Dopamine », pour la prévention des conduites à risques, par un outil théâtral et des débats animés par l'association RIVAGE et ANPAA 95, dans 5 collèges du département ;
- La prévention du tabagisme au sein des lycées se poursuivra selon les objectifs gouvernementaux.

La direction départementale de la sécurité publique et le groupement de gendarmerie assurent pour leur part des actions d'information sur les stupéfiants au sein des établissements scolaires. Ce sont ainsi plus de 8.800 élèves qui ont été sensibilisés aux risques de pratiques addictives.

Le plan départemental 2009-2010 a fixé ses objectifs autour de trois axes : la prévention, la

répression et le soin. Parmi les actions mises en place, on notera, outre celles prévues dans le cadre de la convention départementale d'objectifs (intervention en direction des personnes placées sous main de justice), la formation d'une quarantaine de personnels infirmiers et médicaux scolaires aux techniques de repérage précoce des conduites addictives et aux interventions brèves.

## **IV - LA PROMOTION DES PRATIQUES CULTURELLES, SPORTIVES ET ASSOCIATIVES**

La Direction départementale de la jeunesse et des sports a soutenu financièrement les pratiques culturelles, sportives et associatives des Valdoisiers. Elle a apporté une assistance méthodologique aux structures pour un montant total de 2 405 763 € dont 1 675 901 € financés par le CNDS avec une priorité marquée pour les publics les plus en difficulté.

Dans le cadre du développement des activités sportives et culturelles encadrées dans les quartiers, 16 clubs sportifs et 11 associations de jeunesse et d'éducation populaire bénéficient ainsi d'une convention triennale (2006/2009). Le bilan de cette convention est en cours de réalisation, pour aider les clubs et associations à renforcer leurs interventions dans les zones urbaines sensibles.

Au total, ce sont 265 clubs sportifs, 53 comités départementaux sportifs et près de 70 associations de jeunesse et d'éducation populaire qui ont été aidées financièrement, conseillées et suivies dans le cadre du développement de leurs activités.



## **I - CONCURRENCE, CONSOMMATION ET REPRESSION DES FRAUDES**

Avec plus de 140 contrôles d'entreprises par agent, contre 134 en 2008, la direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes a progressé dans la couverture du terrain en cours de l'année 2009.

Les suites administratives ou judiciaires des contrôles ont progressé globalement (plus de 60 suites par agent, 100 PV, avec un délai de traitement contentieux de 56 jours), avec une diversification importante des suites et un bon volume de transactions (42).

Le taux de suites judiciaires (92 %) montre une bonne coopération avec le parquet.

Les actions de lutte contre les pratiques anticoncurrentielles se sont orientées vers le domaine des marchés publics. Cinq indices de pratiques anticoncurrentielles ont été transmis à la brigade interrégionale de Paris.

En matière de protection économique du consommateur, la qualité de service aux usagers se confirme avec un bon niveau des délais de réponse.

La forte densité commerciale du Val-d'Oise a conduit à des contrôles planifiés de la distribution (produits alimentaires, produits industriels, pratiques commerciales réglementées, information des consommateurs, loyauté commerciale).

La défense du pouvoir d'achat a été une préoccupation forte, avec le contrôle de l'affichage des prix, dont la finalité est de permettre aux consommateurs de mieux comparer les offres.

Concernant la sécurité du consommateur, les actions de fond se sont orientées vers les produits alimentaires et les produits à risque pour le consommateur (substances dangereuses, cosmétiques, jouets, matériels électriques, outillage...).

A la suite de signalements de produits non conformes aux normes de sécurité (jouets, puériculture), des mesures de retrait, de rappel et parfois de destruction de produits ont été exigées et suivies par la direction départementale.

## **II – SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS**

La direction départementale des services vétérinaires (DDSV) a contribué à la santé du consommateur par le contrôle de la sécurité sanitaire des aliments. Les inspections conduites par ses agents ont concerné à la fois les denrées alimentaires animales et d'origine animale et les conditions de leur production et manipulation à tous les stades de la chaîne alimentaire. L'action du service de sécurité sanitaire a donné les résultats suivants :

- dans le secteur des établissements de transformation et d'entreposage, 116 inspections sur site et documentaires ont été réalisées ;
- dans le secteur des établissements de restauration de type cuisines centrales, 47 inspections ont permis de commuter le statut de ces établissements agréés de national à communautaire et 97 inspections en restauration collective et sociale.

- dans le secteur des établissements de remise directe aux consommateurs et de distribution, 282 inspections ont été réalisées.

L'ensemble de ces contrôles a donné lieu à 10 fermetures d'établissements pour raison sanitaire urgente, 37 mises en demeure, 49 procès verbaux, et 61 actes de saisies de denrées impropres à la consommation, pour un total avoisinant les 8.5 tonnes.

Dans les trois secteurs d'activités, une programmation des inspections est mise en oeuvre en fonction d'une hiérarchisation des risques (critères qualitatifs et quantitatifs). Cette démarche qualité s'inscrit dans le cadre de l'accréditation ISO 17020 des services de contrôles vétérinaires.

## **III – PROTECTION ET SANTE ANIMALE**

### **1) Santé animale et protection de la santé publique**

Le service a assuré le suivi des grandes maladies des animaux de rente (tuberculose, brucellose, fièvre aphteuse, pestes et salmonelloses aviaires). Il a également mis en oeuvre le plan de lutte engagé depuis maintenant trois ans contre la fièvre catarrhale ovine (FCO) avec un objectif de vaccination atteint à 100%.

### **2) Protection animale et environnementale**

Dans l'ensemble des établissements d'élevage, de vente, de présentation au public, et d'expérimentation, 103 inspections ont été conduites dont 23 inspections programmées suite à des plaintes. Deux procédures administratives ont été engagées avec le parquet de Pontoise.

En matière de protection des espèces et de l'environnement, 10 dossiers de demande de certificats de capacité et d'autorisation d'ouverture pour la détention, la vente ou la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques ont été présentés au CODERST (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques).

### **3) Prévention sanitaire**

En matière de prévention de la rage humaine, la DDSV a assuré la mise sous surveillance sanitaire des animaux mordeurs et la veille sanitaire assurée par les vétérinaires libéraux, qui informent les services des importations illégales de carnivores domestiques et de primates. 8 APMS (arrêté préfectoral de mise sous surveillance) ont été pris dans le cadre d'une introduction illégale de carnivores domestiques (au regard du risque rabique), avec obligation de surveillance sanitaire des animaux mordeurs et des importations illégales par les vétérinaires praticiens titulaires du mandat sanitaire.

Dans le cadre du plan d'urgence « Influenza aviaire », la DDSV a organisé au niveau

départemental un exercice théorique sur un cas de suspicion d'influenza en élevage.

Pour la fête de l'Aïd-el-Kébir, en complément des deux abattoirs du département, trois sites de vente de moutons ont été mis en place pour la célébration culturelle de l'Aïd-el-Adha.

### **4) Création de la DDPP**

La création de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) permettra d'optimiser la mise en oeuvre des politiques publiques relatives à la sécurité et la qualité de l'alimentation, la sécurité des produits et la loyauté des transactions, la protection économique des consommateurs, la gestion des risques liés aux populations animales, la santé et la protection des animaux.

Quelques axes stratégiques peuvent être particulièrement mis en avant pour les prochains mois :

- la sécurité sanitaire des aliments (de l'amont à la remise directe) et la qualité alimentaire dans ses différents aspects (conformité des produits, composition, additifs, produits diététiques, alicaments, valeur nutritionnelle...);
- la surveillance de la mise sur le marché des produits à risque pour le consommateur (substances dangereuses, cosmétiques, jouets...);
- le traitement réactif des plaintes et des demandes d'information des consommateurs;
- la lutte contre l'abattage clandestin lors de l'Aïd.

Plus globalement, la future DDPP s'attachera à développer les complémentarités des missions et des méthodes de travail permettant à cette nouvelle direction départementale de mieux gérer les alertes (alimentaires, produits dangereux) et de couvrir le terrain plus rationnellement.